



Prélèvement de 190e après resiliation

Par **adtn77**, le **08/04/2015** à **13:16**

Résiliation free + 190 euros

Bonjour,

J'ai besoin de vos avis. Voilà, en décembre 2014, je résilie mon abonnement Free, tout est bien résilié, je reçois même en février 2015 ma dernière facture contenant les 50 euros de frais de resiliation . Je reçois un mail le 17 mars m'expliquant qu'il faut renvoyer le matériel dans les 30 jour suivant la resiliation.

je rappel free leur expliquant que j'attend tjrs le bordereau de retour du matériel. Apres réception du dit bordereau j'ai retourne le matériel par un relais KIALA proche de chez moi. Le 07/04/2015 un prélèvement de 190 euros est effectué sur mon compte!!

Quel recours ai-je pour recuperer cette somme?

Je compte leur renvoyer la preuve d'envoi du matériel par le point relais. Qu'en pensez vous ?

Merci par avance .

Par **janus2fr**, le **08/04/2015** à **13:29**

Bonjour,

Comme souvent, le FAI pourra arguer ne pas avoir reçu le matériel ou l'avoir reçu incomplet. Il n'y a, malheureusement, pas trop de façon de prouver qu'il l'a bien reçu, sauf à envoyer en recommandé avec accusé de réception et avoir un constat d'huissier pour prouver que l'envoi était bien complet...